

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés Question écrite n° 132533

Texte de la question

M. Bernard Brochand attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'autisme, sujet d'actualité qui se doit d'être placé au cœur du débat politique. En effet, l'autisme, généralement constitué vers l'âge de 2 ou 3 ans, se manifeste par une triade de symptômes associant troubles de la socialisation, de la communication et du comportement, pouvant ainsi retarder le développement de ces enfants de façon variable et hétérogène. Consacré grande cause nationale 2012 par le Premier ministre, les solutions esquissées pour favoriser la participation sociale des autistes restent encore trop timides, ne permettant donc pas de faire tomber les préjugés sur ce handicap encore trop peu connu. En effet, au-delà de sa définition -très large - il convient de se soucier des dispositifs mis en place pour faire accepter cette différence aux yeux de la société, handicap faisant trop souvent peur au grand public. La proportion de personnes atteintes de ce handicap au sein de la population représente pourtant une naissance sur cent cinquante : il devient donc plus que nécessaire de faire avancer leur prise en charge ainsi que de permettre une meilleure communication à ces enfants dès leur plus jeune âge. Ainsi, en développant des structures spécialisées et surtout en favorisant leur intégration au sein des écoles publiques, ces enfants auront davantage de chances de créer le lien avec la société qui leur était d'emblée rompu. La meilleure gestion de ce handicap passe également par la mise en place de formations à destination des parents dès la naissance de l'enfant, qui leur permettrait de mieux leur donner les moyens de comprendre et d'appréhender dans le temps cette lourde épreuve, face à l'état d'isolement trop souvent invraisemblable de ces familles. Il souhaite donc lui demander comment il compte, avec les ministres désignés par le Premier ministre, faire avancer l'élaboration du nouveau plan autisme, afin de permettre à la France de poursuivre le rattrapage de son retard en matière de prise en charge et donc de renforcer sa cohésion sociale.

Données clés

Auteur: M. Bernard Brochand

Circonscription: Alpes-Maritimes (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 132533

Rubrique: Handicapés

Ministère interrogé: Travail, emploi et santé

Ministère attributaire: Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 mai 2012, page 3461 Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)